

Département : VENDEE

Arrondissement : FONTENAY LE COMTE

Communauté de Communes VENDEE-SEVRE-AUTISE

N°2023CC_06_098

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de membres En exercice : L'an deux mille vingt et trois, le six juin, à 18h30, le Conseil de Communauté s'est réuni à VIX en session ordinaire sous la Présidence de Michel BOSSARD, Président.
- Titulaires : 38

Présents : Date de convocation : 1^{er} juin 2023
- Titulaires : 31
- Suppléants : 3

Excusés ayant donné pouvoir : 0
Votants : 32

PRESENTS :

- M. BOSSARD Michel, Président, Maire de la commune de Rives-d'Autise
- M. GUILLON Stéphane, Vice-président, Maire de la commune de Bouillé-Courdault
- M. DAVID Daniel, Vice-président, Maire de la commune de Benet
- M. HENRIET Christian, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux
- M. BORDET Bernard, Vice-président, Maire de la commune du Mazeau
- Mme RINEAU Annie, Vice-présidente, Maire de la commune de Maillezais
- M. LA MACHE Denis, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Sigismond
- Mme POUPLIN Adeline, Vice-présidente, Maire de la commune de Liez
- M. RENAULT Claudy, Vice-président, Maire de la commune de Xanton-Chassenon
- Mme LAVAL-PELLERIN Danielle, Déléguée de la commune de Benet
- M. RECEGANT Didier, Délégué de la commune de Benet
- M. MERCIER Georges, Délégué de la commune de Benet
- Mme FONTAINE Camille, Déléguée de la commune de Benet
- M. GIBEAUD Loïc, Délégué de la commune de Bouillé-Courdault
- M. BOUTELLER Gilles, Maire de la commune de Damvix
- M. POUVREAU Philippe, Délégué de la commune de Damvix
- M. MILLET Martial, Délégué suppléant de la commune de Faymoreau (en remplacement de M. de CERTAINES)
- M. BLONDELLE Rodolphe, Délégué suppléant de la commune de Liez
- M. GELOT Jean-Marie, Maire de la commune de Maillé
- M. THIBAUT Denis, Délégué de la commune de Maillé
- M. GRIMAUD Claude, Délégué de la commune de Maillezais
- Mme MASSON-SOULARD Catherine, Maire de la commune de Puy-de-Serre
- Mme VIGEANT Catherine, Déléguée de la commune de Rives-d'Autise
- M. POITIERS Dominique, Délégué de la commune de Rives-d'Autise
- Mme BOBIN Evelyne, Déléguée de la commune de Rives-d'Autise
- M. POITIERS Patrice, Délégué de la commune de Rives-d'Autise
- Mme PERRIN Marie-Line, Maire de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. PORCHER Charly, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. DURAND Jean-Jacques, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. GABORIAU Sébastien, Délégué de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux
- Mme MONTAMAT Eliane, Déléguée suppléante de la commune de Sant-Sigismond
- M. CHEVALLIER Jean-Claude, Maire de la commune de Vix
- M. BETEAU Pascal, Délégué de la commune de Vix
- Mme CHARBONNIER Nicole, Délégué de la commune de Vix

ABSENTS EXCUSES :

- M. CARTRON David, Vice-président, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. CHOLLET Joël, Vice-président, Délégué de la commune de Benet

- Mme BAUDRY-LOIGEROT Marie-Christine, Déléguée de la commune de Benet
- Mme PELLETIER Céline, Déléguée de la commune de Benet
- M. de CERTAINES Charles, Maire de la commune de Faymoreau
- Mme GROUSSET Sylvie, Déléguée suppléante de la commune du Mazeau
- M. CADAU Philippe, Délégué suppléant de la commune de Puy-de-Serre
- Mme RIVIERE Erika, Déléguée de la commune de Vix
- M. DELAHAYE Philippe, Délégué de la commune de Xanton-Chassenon

SECRETAIRE DE SEANCE :

- Mme POUPLIN Adeline, Vice-présidente, Maire de la commune de Liez

OBJET : DISSOLUTION DU SERVICE ÉCONOMIQUE UNIFIÉ ENTRE LES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES PAYS DE FONTENAY-VENDEE ET VENDEE SEVRE AUTISE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise ;

VU les délibérations communautaires :

- ▶ n°2014CC_12_321 du 15 décembre 2014, relative à la création du service économique unifié « Entreprendre en Sud-Vendée » avec la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-le-Comte ;
- ▶ n°2017CC_12_265 du 11 décembre 2017 relative au renouvellement du service économique unifié pour 3 années ;
- ▶ n°2021CC_04_064 du 13 avril 2021 relative au renouvellement du service économique unifié ;

CONSIDERANT la création de la Société Publique Locale (SPL) Vendée Grand Sud au 1er janvier 2023 marquant la volonté des territoires de la Communauté de Communes du Pays de Fontenay Vendée et de celle de Vendée Sèvre Autise d'étendre la collaboration engagée par la création du service Entreprendre en Sud-Vendée sur une aire plus vaste au sein de la nouvelle agence d'attractivité, qui associe les 2 Communautés de Communes et celle du Pays de La Chataigneraie afin de répondre aux missions définies aussi bien au niveau économique que touristique et d'attractivité ;

CONSIDERANT que de ce fait, et conformément à la convention adoptée par les conseils communautaires de la Communauté de Communes du Pays de Fontenay Vendée et celle de la Communauté de Communes de Vendée Sèvre Autise, qui prévoit par l'article 9 une dénonciation pour un motif d'intérêt général lié à l'organisation des services, il est proposé au Conseil de procéder à la dissolution du service Entreprendre en Sud-Vendée au 1er juillet 2023 ;

Monsieur le Président propose au Conseil :

- o D'APPROUVER la dissolution du service économique Entreprendre en Sud Vendée entre la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée et la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise à la date du 1^{er} juillet 2023.
- o D'AUTORISER le Président, ou son représentant, à procéder à la dissolution du service économique Entreprendre en Sud Vendée.

Envoyé en préfecture le 13/06/2023

Reçu en préfecture le 13/06/2023

Publié le 14/06/2023

ID : 085-248500563-20230606-2023CC_06_098-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- APPROUVE la dissolution du service économique Entreprendre en Sud Vendée entre la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée et la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise à la date du 1^{er} juillet 2023.
- AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à procéder à la dissolution du service économique Entreprendre en Sud Vendée.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que ci-dessus.

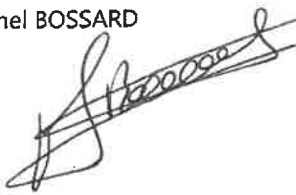
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Fait à RIVES-D'AUTISE, le 6 juin 2023

Le Président,

Michel BOSSARD



La secrétaire de séance,

Adeline POUPLIN



Envoyé en préfecture le 13/06/2023

Reçu en préfecture le 13/06/2023

Publié le 14/06/2023

S²LO

ID : 085-248500563-20230606-2023CC_06_098-DE